



PAYS DES VANS
EN CÉVENNES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

COMMUNAUTE DE COMMUNES
"PAYS DES VANS EN CEVENNES"

Envoyé en préfecture le 27/01/2022
Reçu en préfecture le 27/01/2022
Département : ARDECHE
Affiché le
ID : 007-200039832-20220124-D_2022_1_10B-DE

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

délibération :
D_2022_1_10

Nombre de délégués en exercice : 31

Présents : 25

Votants : 29

Objet : Programme Alimentaire Territorial : engagement du projet, convention et demande subvention Leader

-

L'an deux mille vingt deux, le lundi 24 janvier à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Centre d'accueil à LES VANS, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Date de convocation du : 17 Janvier 2022

Titulaires : Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur GSEGNER Gérard, Madame DOLADILLE Monique, Monsieur ALLAVENA Serge, Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques, Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur ROUVEYROL Bernard, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur PELLET Fabien, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Monsieur THIBON Pierre, Madame RAYNARD Christiane, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Monsieur BONNET Franck, Madame FEUILLADE Delphine, Monsieur MANIFACIER Christian, Monsieur ROBERT Lionnel

Pouvoirs :

Madame ESCHALIER Cathy a donné pouvoir à Monsieur GADILHE Sébastien
Monsieur GARRIDO Jean-Manuel a donné pouvoir à Monsieur ROBERT Lionnel
Monsieur MICHEL Jean-Marc a donné pouvoir à Monsieur GADILHE Sébastien
Monsieur BALMELLE Robert a donné pouvoir à Monsieur ROUVEYROL Bernard

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur ROCHE Bruno, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Monsieur BALMELLE Robert, Madame CHALVET Catherine

Secrétaire de Séance : Monsieur Thierry BRUYERE-ISNARD

Le Vice-président, Daniel Noël, rappelle que les trois collectivités du sud Ardèche, les Communautés de communes du Pays des Vans en Cévennes, Gorges de l'Ardèche, Pays Beaume-Drobie sont lauréates de l'appel à Projet Alimentaire Territorial. Aux côtés de nombreux partenaires territoriaux, consulaires, associatifs, ils ont établi une stratégie co-construite et partagée autour d'une assiette alimentation durable en lien avec la dynamique TEPos, et dans la continuité des réflexions engagées dans le Panda. Les publics cibles sont : agriculteurs, acteurs économiques (restaurateurs, hébergeurs...), les habitants notamment les publics scolaires et les publics défavorisés.

Il a pour finalité notamment

- La préservation et la reconquête du foncier, le maintien des agriculteurs, l'aide à l'installation de nouvelles exploitations,
- La mise en cohérence des enjeux de protection de l'environnement avec les pratiques agricoles, de la préservation de la ressource en eau et de la préservation des sols,
- La mobilisation des acteurs et des consommateurs aux changements de pratiques alimentaires et professionnelles au travers d'actions centrées notamment sur l'approvisionnement de la restauration collective et l'éducation alimentaire des produits locaux et biologiques,
- La garantie de l'accès de tous à l'alimentation ainsi que l'insertion et la réinsertion par les métiers de l'alimentation et de l'agriculture, y compris la restauration collective,
- Le travail de manière opérationnelle sur les démarches d'adaptation de l'outil productif au changement climatique.

Le dossier Leader porte sur le recrutement d'un poste de chargée de mission PAIT à temps plein pour 24 mois (de mars 2022 à mars 2024) et des dépenses de prestations externalisées. Le coût total de l'opération s'élève à 145 576,19 €.

La Communauté de communes du Pays Beaume-Drobie portera ce projet, elle en assurera le suivi opérationnel, administratif et financier. Le poste sera basé physiquement dans les locaux de la Communauté de communes du Pays Beaume-Drobie à Joyeuse. Ses missions seront mises en œuvre au profit de l'ensemble des Communautés de communes concernées par le PAIT.

Le Financement de ce projet est le suivant :

Envoyé en préfecture le 27/01/2022

Reçu en préfecture le 27/01/2022

Affiché le

ID : 007-200039832-20220124-D_2022_1_10B-DE

Dépenses	Montant	Recettes	Mo	
Animation (1ETP 2022-2024)	86 429 ,28 €	Etat/ Mesure 13 – Volet B – Investissements dans les PAT (axe 2.2)	100 000,00 €	70%
Dépenses externalisées	40 000 €	Union Européenne Leader	32 000,00 €	25,31%
Frais interne (déplacement, dépenses indirectes, communication)	19146,91 €	Autofinancement	13576,19 €	9,33%
Total Général	145 576,19 €	Total Général	145 576,19 €	100%

La part d'autofinancement du projet s'élève pour les deux années à 13 576,96 € et sera répartie à charge égale entre les 3 partenaires, soit un coût estimé de 2262,70 €/ an et par intercommunalité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés, APPROUVE le dossier de demande de subvention au titre du LEADER figurant ci-dessus, PREND ACTE que la Communauté de communes du Pays Beaume-Drobie assurera le portage administratif et financier et le recrutement nécessaire au dispositif, et que les relations entre EPCI seront gérées via une convention ad hoc, DESIGNE le Président Joël Fournier et Daniel Noël Vice-président pour organiser la mise en œuvre du dispositif, sa gouvernance et siéger dans les instances ad hoc, AUTORISE le Président à signer toute pièce en lien avec cette affaire.

Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

Le Président, Joël FOURNIER



Emis le 24/01/2022, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le